



**04 JUIN 2014**

Monsieur Jean-Denis Fréchette  
Directeur parlementaire du budget  
50, rue O'Connor, bureau 919  
Bibliothèque du Parlement  
Édifices du Parlement  
Ottawa ON K1A 0A9

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre reçue le 25 avril 2014, la présente lettre d'entente présente les détails de la prestation de données globales par l'Agence du revenu du Canada (ARC) au directeur parlementaire du budget (DPB). Ces données permettront au DPB d'effectuer de la recherche et de fournir une analyse indépendante quant à l'état des finances de l'état, aux estimations du gouvernement et aux tendances de l'économie nationale.

En fournissant ces renseignements, l'ARC protégera la confidentialité des renseignements sur les contribuables, conformément à l'article 241 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à l'article 295 de la *Loi sur la taxe d'accise*. L'ARC s'assurera que les données (décrites à l'annexe A) ne permettront pas la détermination de renseignements précis sur les contribuables.

Tel que convenu, les données fournies sont assujetties aux conditions suivantes :

- Les données ne seront fournies que pour la recherche et l'analyse indiquées ci-dessus. L'utilisation ou la divulgation des données se limitent au but pour lequel les données ont été fournies.
- Avant de fournir les données, l'ARC appliquera les contrôles standards de la confidentialité afin de protéger les données contre la divulgation par recoupements.
- Le DPB n'essaiera pas d'identifier les contribuables en utilisant les données fournies ou en faisant correspondre ou en liant les données à des renseignements provenant d'autres sources.
- Les tableaux de données ne seront communiqués à aucune personne ou entité autre que le DPB sous aucune forme autre que les résultats d'analyse finaux.

.../2

4165 4100 40

Le DPB remboursera à l'ARC les coûts différentiels engagés tels qu'ils sont indiqués à l'annexe B. La détermination de ces coûts est conforme au guide du Secrétariat du Conseil du Trésor concernant l'établissement des coûts, de même qu'aux instruments de politique connexes de l'ARC. Cette dernière fournira les données dès qu'elles seront disponibles et informera le DPB de tout problème imprévu qui pourrait entraîner des retards.

Si vous êtes d'accord, je vous demanderais de bien vouloir signer les quatre lettres originales, deux en français et deux en anglais, et de retourner à mon bureau une copie originale contresignée dans chaque langue, à l'adresse indiquée sur l'étiquette jointe.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec M. Wayne Lepine, directeur général, Direction de la gestion de l'information et des relations, Direction générale de la stratégie et de l'intégration, au 613-941-9964.

La sous-commissaire de la Direction générale  
de la stratégie et de l'intégration

  
pour Catherine Bennett

Pièces jointes

Je suis d'accord :

\_\_\_\_\_  
Jean-Denis Fréchette  
Directeur parlementaire du budget

\_\_\_\_\_  
Date